

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les journaux anglais contiennent plusieurs articles consacrés à la France. Le *Bullionist*, entre autres, apprécie le résultat de la souscription à l'emprunt dans des termes analogues à ceux du *Standard*. Tout en envisageant surtout ce résultat au point de vue financier, il fait ressortir l'importance que présente, pour la stabilité du pays, la dissémination chaque jour plus marquée des titres de la dette publique entre les mains des classes populaires.

Le *Spectator* voit dans tout ce qui se passe en France, des symptômes de garanties sérieuses pour le maintien de la paix et raille les alarmistes. Suivant lui, le malaise qui se manifeste çà et là parmi nous, au sujet des questions extérieures, n'a pas d'autre source que le besoin de la presse de trouver quelque chose à dire. Les journaux de Paris ne sachant quel sujet traiter, « l'un aiguise des épigrammes contre Bismark; un autre raconte des anecdotes sur ce qui se passe aux Tuileries; un troisième invente des combinaisons mystérieuses à propos de la reine Victoria ou du czar; enfin, si l'on n'a rien de mieux sous la main, on fait de la reine de Hollande un centre de machinations politiques. »

Le *Moniteur prussien* nous donne le récit de ce qui s'est passé à Schwalbach, et il en résulte que les deux souverains ont à peine passé une demi-heure ensemble. On conviendra que c'est peu pour régler l'avenir de l'Europe.

Voici ce qu'on écrit de Coblenz, le 15 août, au journal officiel de Berlin :

« Le roi a terminé sa cure le 12 au matin. Après avoir été salué à la gare par les autorités et beaucoup de baigneurs, il se rendit par un train express à Eltviller avec son aide-de-camp, le comte Lehndorff, et de là, en voiture, par Schlangenbad, à Schwalbach, pour faire une visite à l'empereur de Russie qui était arrivé de Kissingen et qui devait rester un jour à Schwalbach auprès de la jeune grande-duchesse, qui y séjourne pour le moment.

Le roi, arrivé à 5 heures à Schwalbach, descendit à l'hôtel Allée Saal, où le rejoignit immédiatement l'empereur de Russie. Après une demi-heure environ, les monarques se rendirent à pied auprès de la grande-duchesse, d'où le roi revint à six heures prendre le chemin de fer qui devait le conduire à Coblenz.

Il est arrivé ici hier à 9 heures du soir. Il a passé ce matin les troupes en revue et est reparti ce soir pour Wiesbaden. »

Nous étions donc dans le vrai en attribuant dès le principe, à cette entrevue, le caractère d'une simple visite de courtoisie. Toutes les circonstances concourent à prouver qu'elle n'en a pas eu d'autre.

Les nouvelles les plus contradictoires continuent à circuler dans les journaux allemands sur l'état de la santé de M. de Bismark. Les uns prétendent qu'il est forcément éloigné encore pour quelque temps de la direction des affaires. Les autres annoncent son complet rétablissement, et, en même temps, son prompt retour à Berlin. D'autres, enfin, ne

font M. de Bismark ni plus malade, ni mieux portant, mais ils attribuent à des causes purement politiques son séjour prolongé en Poméranie.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

Nouvelles Diverses.

On pense que l'Empereur se rendra samedi prochain au camp de Châlons.

Sa Majesté sera, dit-on, accompagnée du Prince Impérial.

Un décret, inséré au *Moniteur*, élève à la dignité de sénateur :

MM. le comte de Sartiges, ambassadeur de France près le saint-siège ;

Le baron de Geiger, député au Corps-Législatif ;

De Montjoyeux, député au Corps-Législatif ;

Conti, conseiller d'Etat en service extraordinaire, chef du cabinet de l'Empereur ;

Nélaton, membre de l'Institut et de l'Académie impériale de médecine.

Le marquis de Moustier a prévenu, dit-on, l'ambassadeur belge que le gouvernement français se proposait d'agir à l'égard de M. Rochefort comme il a agi pour M. Rogeard, l'auteur des fameux *Propos de Labienus*, c'est-à-dire que l'éloignement de M. Rochefort de la Belgique serait demandé s'il continue son système d'attaques violentes contre la personne de l'Empereur. L'ambassadeur aurait répondu que cette expulsion serait certainement accordée conformément aux lois de la Belgique.

— *L'Événement illustré* annonce que M. Rochefort est revenu à Paris.

— On lit dans le *Sétifien* :

Les sauterelles continuent chaque matinée leurs voyages aériens au-dessus de notre ville et des environs. Elles passent et repassent pendant plusieurs heures; quelques millions d'entre elles se détachent des vols innombrables et viennent s'abattre dans nos champs et nos jardins, où les dégâts qu'elles commettent deviennent sensibles. Quand serons-nous débarrassés de ces terribles acridiens, qui semblent avoir établi leur quartier général dans notre contrée? Et s'ils s'abattaient tous, au lieu de nous envoyer seulement leurs fourrageurs, nous serions rasés; toute notre luxuriante végétation serait anéantie.

— Nous n'avons pas encore de détails circonstanciés sur les désastreux ravages dont le département de la Drôme vient d'être le théâtre.

Ce ne sont malheureusement pas les seuls qu'il y aura à enregistrer, car de presque tous les côtés on n'entend parler que d'orages d'une violence terrible.

Dimanche, à Périgueux, le tonnerre a grondé pendant sept heures consécutives; quatre orages se sont succédés en versant sur le sol des torrents de pluie. La rivière de l'Isle est sortie de son lit.

Ces orages se sont cruellement fait sentir sur les cantons d'Hautefort, d'Excideuil et de Vergt. A Hautefort, la grêle a ravagé les récoltes, et la foudre est tombée en plusieurs endroits, brisant ou incendiant; à Excideuil et communes environnantes, les cours d'eau

FEUILLETON.

18

LE ROMAN DES MÈRES,

Par ALFRED DES ESSARTS.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

Cet arrangement préalable fut bientôt achevé. Joseph avait hâte d'en finir. M. de Rompac partit, emportant une haute estime pour ce jeune homme qu'il avait abordé avec une certaine prévention.

A peine le général était-il sorti, que la porte fut assaillie à coups de poings et de canne. Cette façon de s'annoncer indiquait des rapins. Joseph n'y fut point trompé. Sur le seuil lui apparurent Timothée Dunan, Vincent Dutournel et Paul Maison.

Tous trois l'abordèrent par ce chœur familial :

Salut à l'hôte de ce lieu !

Bonjour, bonsoir, jamais adieu !

— Ah ! soyez les bienvenus, s'écria Joseph.

— Parbleu ! nous nous en flattons, dit Vincent Dutournel. Ah ! ça, tu nous as payé un repas asiatique, nous venons te le rendre. C'est pourquoi nous avons

gravi les hauteurs de ton escalier pour les redescendre avec toi et te conduire chez Magny, rue Contrescarpe, le Véfour du quartier Latin. Là, rendez-vous général et *gueuleton* universel !

— Etes-vous fous, mes pauvres amis ! Vous songez à me faire accepter un joyeux repas, et à midi je dois être à la porte du bois de Saint-Mandé pour me battre à l'épée avec le baron de Génesty !

Les camarades se consultèrent du regard, se demandant par ce coup-d'œil expressif si ce n'était pas Joseph qui avait perdu la raison. Celui-ci ne se méprit point sur leur air de stupéfaction.

— Quelques mots, dit-il, vous mettront au fait de ma position. Hier, au Théâtre-Italien, où j'avais eu la fantaisie d'aller avant mon départ, j'ai eu une querelle avec la personne que je viens de vous nommer. Ne m'interrogez pas sur les motifs qui nous divisent. A l'instant même sort d'ici un vieux général qui s'était chargé de régler le combat. Je songeais à courir à votre recherche. Dieu soit loué, vous voici. J'ai besoin de deux témoins.

— Suffit ! s'écria Dutournel, à la vie, à la mort !

— A la mort... répéta tristement Joseph.

— Dommage ! fit Paul Maison ; nous avions si bien arrangé le festival !

— Pauvres amis, qui voulez m'égayer malgré moi.

Ah ! vous le savez déjà, les circonstances sont venues

détruire mon calme d'autrefois. Cependant, bien que je réponde si mal aux bonnes surprises de votre joyeuse amitié, puis-je compter sur vous dans la grave circonstance où je me trouve ?

— Parbleu ! dit Paul Maison, nous voudrions, comme jadis, pouvoir nous aligner à tes côtés, front contre front, et te soutenir par notre exemple.

— Sois tranquille, je ne faiblirai pas, mais voici l'heure où il faut partir. Pour rien au monde je ne voudrais être en retard.

— As-tu déjeuné du moins ? demanda Maison.

— C'est un soin inutile.

— Alors, en avant, marche ! dit Dutournel.

Au moment où Martel allait monter en fiacre avec Dutournel et Maison, la concierge lui remit une lettre qu'elle dit avoir été apportée à la minute par un commissionnaire. Les mots *très-pressée* étaient à l'angle de la suscription. L'écriture fine accusait une main de femme.

Joseph frémit en recevant cette lettre.

— Permettez vous, mes amis ? dit-il pour la forme, tandis que la voiture commençait à rouler.

— Comment donc !... firent-ils, occupés chacun du reste à allumer leurs pipes.

Le pressentiment de Joseph ne l'avait pas trompé : la lettre était d'Emma. En voici le contenu :

« Monsieur Martel,

« Je viens faire une chose bien hardie — vous écrire, à vous que je connais à peine, à vous qui êtes et devez rester un étranger pour moi ! Excusez l'inconvenance de ma démarche... Mais les paroles que j'ai saisies ce soir m'ont épouvantée. Un grand malheur se prépare... Puissé-je le prévenir en m'adressant à la générosité de votre cœur. Je sais qu'une querelle a eu lieu entre vous et M. de Génesty ; je sais qu'un combat en sera la conséquence. Ayez pitié de mon effroi et entendez avec indulgence l'aveu que je viens vous faire. Vous m'aviez fait l'honneur de songer à moi, mais un sentiment que je n'ai pu maîtriser m'entraîne vers une autre alliance. Il me semble que le ciel veut que je devienne la femme de M. de Génesty.

« Ne soyez pas blessé par ma franchise. Mais il faut que je vous écrive sincèrement pour empêcher ce duel qui me rendrait si malheureuse ; car il pourrait me coûter soit le fiancé que mes parents m'ont donné, soit l'ami si honorable auquel j'ai voué mon affection. Eh bien ! monsieur Joseph, vous pouvez arranger les choses, vous qui êtes si bon et si prudent. Quelques mots suffiraient pour cela, j'en suis sûre. Dites-les, je vous en supplie. J'ose compter sur vous qui avez paru vous préoccuper de mon bonheur. En échange de ce sacrifice,

sont subitement sortis de leur lit, présentant un volume d'eau comme de mémoire d'homme on n'en avait vu; à Saint-Germain-des-Près, des animaux ont été noyés, emportés par les torrents ou surpris par des crues d'une rapidité extraordinaire; à Veyrines enfin, d'immenses dégâts ont été causés par la grêle.

Nombre de journaux des départements nous apportent des récits semblables.

Voici, d'autre part, le récit de la tourmente qui a bouleversé le mont Cenis. Nous l'empruntons à une lettre écrite de Novalisa, le 11 courant :

« Hier au soir, pendant que nous dinions, un ouragan violent a éclaté.

Il paraît qu'une trombe très-forte s'est déchaînée sur le mont Cenis. La preuve en est que la grande route est rompue et que le courrier de France doit passer aujourd'hui par l'ancienne route de la Ferrera. Ici, à Novalisa, la pluie est tombée en si grande abondance, qu'on ne distinguait rien à quelques pas devant soi.

La cascade du Bardo s'est écroulée avec impétuosité en entraînant des quartiers de rocher énormes. Les sièges disposés en cercle autour de la table de pierre ont disparu; le torrent a changé de lit et de direction et roule maintenant à cet endroit-là. Une partie des arbres qui se trouvaient sur l'autre bord ont été emportés, les autres sont ensevelis jusqu'aux branches sous les rochers et les décombres.

La cascade, qu'on ne voyait qu'à moitié, se découvre maintenant jusqu'au sommet de la montagne, car elle a amené des éboulements énormes.

On a trouvé ce matin des cadavres de mulets, de chamois, de vaches, des coussinets du chemin de fer Fell, des décombres de maisons, etc. On dit que quelques habitations d'une petite bourgade ont été détruites, mais que les habitants ont cependant pu se sauver.

De nouvelles cascades se sont formées entre celle du Bardo et l'établissement. La principale est située entre la route du couvent et la chute du Bardo, de sorte que le chemin qui conduisait à celle-ci a entièrement disparu sous un amas de décombres, de pierres, de fange et de sable. C'est à peine si l'on voit la trace des sautes qui la bordaient et qui sont enterrés. Il n'y a plus de prairies.

L'autre cascade (la plus petite heureusement) passe à trente mètres environ de l'établissement. Au moment où je vous écris, on travaille à la détourner afin de dégager la route.

Le spectacle d'hier était de nature à faire frémir. De mémoire d'homme on n'avait pas vu un ouragan semblable; les traces en subsisteront pendant bien des années.

— On nous prie de publier la lettre suivante :

Libourne, 7 août 1868.

Monsieur,

Je conduis, il y a huit mois, ma femme à Paris pour réclamer les soins des sommités scientifiques.

Il s'agissait d'une tumeur de mauvaise nature, d'un volume énorme, qui commençait au sein gauche, descendait à la taille et se terminait à l'omoplate. Le moitié du bras gauche disparaissait dans cette affreuse tumeur.

Les princes de la chirurgie, consultés, avouèrent leur impuissance; je voulus alors prendre l'avis du docteur CABARET, rue du Cherche-Midi, 89, Paris. Ce spécialiste jugea le cas très grave, mais non désespéré.

Ma femme s'installa dans la maison de santé, dont elle vient de sortir parfaitement guérie, sans opération.

Une pareille guérison ne doit pas rester ignorée; en lui donnant la publicité de votre estimable journal, je crois rendre un véritable service aux malheureux; ils peuvent avoir aujourd'hui la consolation de savoir que leur mal n'est pas sans remède et qu'ils peuvent parfaitement revenir à la vie.

Durant son séjour, dans la maison de santé, Mme Chaperon a été témoin de nombreuses guérisons de cancers obtenues par la méthode de ce savant spécialiste.

Agrérez, monsieur le rédacteur, mes civilités empressées,

ADRIEN CHAPERON.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La société de secours mutuels la Saumuroise s'est réunie en assemblée générale, le dimanche 16 août, sous la présidence de M. Paul Ratouis, conformément à ses statuts.

De l'exposé fait à la société par M. le président, il résulte :

1° Que l'avoir du premier semestre s'est élevé à la somme de (30 juin) 4,910 f. 39 c.
Que le doit monte à 3,360 f. 70 c.

pour dépenses générales de la société.

Plus, versé le 11 mai 1868 à la Caisse des retraites. 1,500 »

4,860 70 4,860 70

Reste en caisse au 30 juin. 49 69

2° Que le fonds de retraite disponible au 31 décembre 1867 s'élevait à 22,816 f. 30 c.

3° Que ce fonds s'est augmenté du placement du 11 mai dernier, soit 1,500 »

4° De la subvention spéciale accordée en 1868 aux sociétés de secours mutuels approuvées, qui ont fait, en 1867, un versement à leur fonds de retraite 848 »

Total. 25,164 30

Intérêts courants mémoire.

Ces chiffres, a dit, en terminant, M. le président, caractérisent l'esprit qui anime la société.

» Si nous cherchons la conclusion morale de cette marche ascendante et prospère, nous la trouvons dans le principe d'autorité qui sert de base à la Saumuroise; de ce principe découlent le respect et l'ordre qui règnent parmi nous.

» Président, vice-présidents, secrétaire, trésorier, visiteurs, sociétaires, chacun de nous connaît la limite de ses droits, de ses obligations; nul d'entre nous ne veut la franchir.

» Cette résolution, Messieurs, elle constitue, elle trempe fortement notre mutualité; elle garantit l'avenir de la Saumuroise.

Ces paroles, écoutées dans un profond silence, ont été couvertes par les applaudissements de l'assemblée.

Le décret qui nomme les membres du bureau du Conseil général a paru au *Moniteur*.

Sont nommés pour la session de 1868 :

Président, M. Louvet, député; vice-présidents, M. Segris, député, et M. le comte de Las Cases, député; secrétaire, M. Berger, député.

Notre compatriote, M. le docteur Mesnet, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, à Paris, vient d'être fait chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Chevalier, procureur général près la Cour impériale d'Angers, et M. Chevalier, procureur impérial près le tribunal de première instance de la même ville, sont élevés l'un et l'autre au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

M. Lachèse, conseiller à la même cour, est nommé chevalier.

Par décret en date du 1^{er} août, rendu sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, Mgr de Las-Cases, évêque de Constantine, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Les fêtes de la jeunesse ont été terminées dans notre cité par la distribution des prix faite mardi aux élèves de l'Ecole mutuelle. Comme les années précédentes toutes les autorités civiles et militaires de notre ville ont répondu à l'invitation de M. Choyer, et ont été agréablement surprises par les heureuses nouvelles qu'a annoncées M. Louvet, maire de Saumur, devant une assistance nombreuse de parents et d'amis sympathiques aux enfants et à leur directeur.

M. Louvet a rappelé que, l'année dernière, l'Ecole mutuelle de Saumur a été désignée dans notre arrondissement pour prendre part au grand concours ouvert à Paris, à l'Exposition universelle, entre tous les établissements d'instruction primaire de l'Empire; et que, dans ce concours, les travaux des élèves ont obtenu la mention *excellent*, mention la plus

élevée qu'avait fixée le grand jury, mention qui n'a été accordée qu'à dix établissements dans toute la France. Les élèves et M. Choyer ont donc bien lieu d'être fiers de ce brillant succès.

M. le Maire a annoncé ensuite que le ministre de l'instruction publique avait décerné une médaille d'or à M. Choyer pour son zèle et son dévouement aux cours d'adultes ouverts à l'Ecole mutuelle.

Avant de terminer M. Louvet a été heureux de constater que Saumur est une des premières villes où cette institution avait été inaugurée. Depuis longtemps, a-t-il dit, les sœurs de Saint-André et les frères de la doctrine chrétienne avaient commencé ces cours.

A deux reprises différentes la voix de M. Louvet a été couverte par de chaleureux applaudissements.

Les lauréats ont ensuite été proclamés et après l'appellation de chaque classe, la musique de l'Ecole a charmé l'auditoire par ces brillantes symphonies dont nous avons déjà parlé avec éloges pour le maître, M. Meyer, et pour les exécutants. A plusieurs reprises aussi M. Meyer a fait exécuter des chœurs qui ont été fort appréciés.

Nous donnerons dans notre prochain numéro les noms des élèves qui ont obtenu le plus de succès.

Le président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur a l'honneur de porter à la connaissance des industriels et des commerçants de l'arrondissement la lettre suivante qui lui a été adressée par S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

« Paris, le 27 juillet 1868.

» Monsieur le président, mon département vous a successivement adressé, les 23 novembre 1867 et 21 février 1868, deux circulaires tendant à engager nos industriels à envoyer des prospectus et prix courants de leurs produits aux consuls de France à l'Etranger.

» M. le ministre des affaires étrangères vient de me faire part des résultats qu'ont déjà produits ces circulaires, et j'ai le regret de dire que la plupart des négociants, qui ont répondu jusqu'ici à cet appel, l'ont fait, paraît-il, d'une manière très-incomplète. Il ne faut pas perdre de vue que nos consuls remplissent, dans cette circonstance, le rôle d'intermédiaires bénévoles et désintéressés, et qu'il ne saurait entrer dans leurs attributions de suppléer aux lacunes que peuvent présenter les prospectus qui leur sont transmis. Il importe donc que ces pièces contiennent toutes les indications suffisantes pour permettre aux maisons de commerce à l'Etranger d'entrer en relations d'affaires avec telle ou telle maison française. Ainsi, pour préciser, quand un industriel envoie à un consul la nomenclature de ses produits, il doit donner les renseignements les

acceptez les sentiments inaltérables que je vous conserverai toujours.

EMMA.

Joseph lut et relut trois fois de suite cette lettre qui venait de lui arracher sa dernière espérance, — si tant est qu'il en conservât encore.

Pour lui l'amitié, — pour son rival l'amour ! Une humiliation pesante tenait son front baissé. La prostration avait amorti son énergie.

Cependant, il se rappela qu'il n'était pas seul, et qu'il devait à sa dignité d'homme de reprendre une attitude convenable.

Il mit la lettre dans sa poche et dit résolument à ses amis :

— Partons.

Le voyage s'effectua dans un morne silence auquel les rapins n'étaient pas habitués. Vainement ils avaient voulu deux ou trois fois fredonner. Les refrains d'atelier leur restaient entre les dents. Une rêverie sombre emportait dans les nuages l'esprit du pauvre Joseph.

Arrivés au lieu du rendez-vous, ils aperçurent, à quelque distance, une voiture arrêtée.

Trois hommes formaient un groupe non loin de là, Martel frémit en reconnaissant le favorisé.

Il s'avança et salua son adversaire qui lui rendit cette marque d'urbanité par une simple inclination de tête où l'ironie était distincte.

L'artiste ne tint pas compte de cette nouvelle offense, il était disposé à boire jusqu'à la lie le breuvage amer.

— Eh bien, monsieur, lui dit le baron, nous attendons depuis un quart d'heure.

Joseph essaya d'expliquer ce retard.

Le baron ne répliqua rien mais se tourna vers ses témoins :

— Messieurs, dit-il, veuillez vérifier les épées.

Le général prit les armes et les mesura froidement, s'assurant que les lames en étaient également flexibles, les pointes également acérées.

— C'est inutile, dit alors Joseph avec un grand effort de voix, c'est inutile.

— Comment ! s'écrièrent les témoins du baron.

— Oui, ce duel n'aura pas lieu si monsieur veut bien accepter mes excuses.

La stupefaction se lisait sur tous les visages.

— Je reconnais que j'ai indûment provoqué M. de Gény; je suis prêt à signer cet aveu.

— Vous le signerez en effet, s'écria M. de Rompac qui avait froncé les sourcils devant l'apparence d'une lâcheté, la chose la plus odieuse pour lui. L'affaire a eu du retentissement. Il importe donc à l'honneur de M. le baron qu'il soit bien avéré que c'est vous, monsieur Martel, qui avez reculé sur le terrain.

Une crispation nerveuse contracta les traits de l'artiste. Joseph eut besoin d'appuyer la main contre son cœur, où il avait placé la lettre d'Emma. Mais cette révolte de la dignité blessée et du courage annihilé ne dura qu'une minute.

Résolu à braver l'opinion des hommes pour exaucer la prière de la femme aimée, il répliqua d'un accent mesuré :

— Vous pouvez, monsieur le général, donner à ma conduite l'interprétation qu'il vous convient. Je n'agis ici que d'après le conseil de ma conscience, et si je reconnais mes torts, votre devoir de témoin est de ne pas pousser plus loin les choses.

— Oh ! je n'en ai nullement envie, dit le général avec un sourire méprisant; je n'ai pas l'habitude d'envoyer les moutons à la boucherie.

— C'en est assez, dit à son tour le baron. Puisque mon adversaire décline le combat, veuillez, général, rédiger la formule.

M. de Rompac écrivit quelques lignes au crayon, les fit signer par la main tremblante de Joseph, puis entraîna ses deux amis vers le coupé qui les attendait, grommelant dans sa moustache grise :

— Le lâche !.....

De son côté, Joseph remonta en fiacre avec ses témoins mornes et stupéfaits. Son cœur gonflé battait à

rompre sa poitrine; des larmes brûlantes tombaient une à une de ses yeux. Arrivé chez lui, il pria Dutournel et Maison de l'aider à faire ses préparatifs de départ, remplit deux malles, l'une de ses habits et de son linge, l'autre de ses dessins et objets artistiques; et ensuite il fit descendre son bagage qu'on chargea sur le même fiacre qui avait été à Saint-Mandé.

— Eh bien, et tes meubles, dit Paul Maison.

— Je n'en ai plus besoin, puisque je dois rester quatre ans à Rome. Ces meubles, je vous les donne, mes chers camarades. Mon logement est assez grand pour vous suffire à tous deux. Installez-vous y donc, et tâchez d'y vivre heureux, vous souvenant un peu de moi.

Ses camarades ne purent s'empêcher de fondre en larmes, tout en lâchant des jurons énergiques.

— Saprebleu ! dit notamment Dutournel, c'est anti-que ce que tu fais là. Mais pouvons-nous l'accepter ?

— Sans doute; un écrit qu'on trouvera chez moi confirme les paroles que je viens de prononcer.

— Quoi ! objecta Paul, te priver de ce que tu as gagné à la sueur de ton crayon !

Joseph sourit amèrement.

— C'est du superflu. Hélas ! on remplace des meubles : ce qu'on ne retrouve pas après l'avoir perdu, c'est le calme du cœur.

plus précis sur les prix, minimum et maximum par kilogr. ou par mètre, etc..., ainsi que sur le mode d'expédition et de paiement, placés en regard de chaque article. Quant aux échantillons, ils doivent, sous peine d'être inutiles, avoir un volume qui permette de les apprécier, et, en outre, être toujours accompagnés des prix.

« C'est seulement en tenant compte de ces observations, dont je vous prie, Monsieur le Président, de leur donner connaissance, que nos industriels pourront espérer profiter d'une mesure qui a été prise uniquement dans leur intérêt.

» Recevez, etc. »

Le tarif commun fixé par l'arrêté ministériel du 14 mars pour le transport à petite vitesse des céréales de toutes sortes est maintenu jusqu'au 15 octobre.

On nous écrit de Doué la-Fontaine :

Une réunion charmante à tous égards a eu lieu le 16 août dans une petite localité, hier encore presque inconnue, aujourd'hui pleine de souvenirs pour tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la vie élégante en Anjou. Cette fête toute improvisée réunissait, malgré une pluie persistante, une nombreuse population rurale et ces amateurs des nobles plaisirs du sport que nous aimons à rencontrer sur des hippodromes plus fameux. Grâce aux soins de commissaires zélés, des tribunes s'élevaient élevées comme par enchantement sur une pelouse tapissée d'un fin gazon. Leurs banquettes garnies de jeunes et jolies femmes, dont les fraîches toilettes contrastaient avec le triste état du ciel, offraient le plus gracieux coup-d'œil. A deux heures, la cloche annonçait le commencement des courses qui ont eu lieu dans l'ordre suivant :

1^{re} Course au galop (gentlemen). — Trois chevaux partis. — Distance : 2,000 m.

Kamy, à M. Hublot, monté par M. Considérant, après avoir fait une culbute, en se penchant dans les cordes, à 500 mètres avant le but, est arrivé premier, gagnant de 50 mètres *Maigre-Echine*, montée par son propriétaire, M. Trépeau.

2^{de} Course au trot (gentlemen). — Onze chevaux partis. — Distance : 4,000 mètres.

Est arrivé premier, *Volte-Face*, à M. Mauriceau, monté par son propriétaire. Deux seconds à l'arrivée.

3^{de} Course à pied.

Premier, M. Rouleau.

4^{de} Course au trot, pour chevaux du pays. — Distance : 4,000 mètres.

Arrivé premier, *Eclair*, monté par son propriétaire, M. Hublot.

Deuxième, *Bichette*, à M. Mauriceau, montée par M. Jean.

5^{de} Grand steeple chase (gentlemen). — Cinq chevaux partis. — Distance : 3,000 mètres. — 16 obstacles.

Premier, *Volte-Face*, à M. Mauriceau, monté par M. J. de Vezins.

Deuxième, *Pistolet*, à M. le baron de Belain, monté par son propriétaire.

Kamy, à M. Hublot, monté par M. Considérant, malgré le temps qu'il a perdu en se dérochant à tous les obstacles, est arrivé troisième.

A quatre heures et demie les courses étaient terminées, et les uns reprenaient le chemin de leur demeure, tandis que d'autres se rendaient à Doué la-Fontaine où les attendait un joyeux banquet.

Ce qui a fait surtout le charme et le cachet de cette fête, c'est le grand air de cordialité qui l'animaient. C'était bien la vie provinciale, où tous se connaissent, s'estiment et s'apprécient ; où des rapports de chaque jour établissent la plus aimable intimité ; où si parfois entre amis un nuage vient à s'élever, tout ressentiment s'efface et disparaît bientôt avec une cordiale poignée de main.

Les pauvres ont eu comme toujours leur place à la fête, et l'ingénieuse charité a su saisir à point l'occasion de leur faire une petite offrande. La quête a pleinement réussi, grâce à l'initiative de M^{me} la vicomtesse de Contades. Un attrait de plus, celui d'une bonne action a donc marqué cette journée. Remercions, en terminant, le président des courses, les commissaires, MM. Grimault et Lucien Mauriceau pour leurs soins si intelligents. Puissent ces quelques lignes leur faire oublier un peu les tracasseries inséparables de l'organisation des jolies courses de dimanche. Espérons pourtant leur dire, non pas adieu mais au revoir. — X...

BALISAGE DE LA LOIRE EN 1868.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient de prendre un arrêté concernant le balisage de la Loire en 1868. En voici les principales dispositions :

Les propriétaires riverains de la Loire sont tenus d'abattre, avant le 31 octobre 1868, tous les arbres frappés de deux marques pendant la tournée préliminaire du balisage, et d'émouder les luisettes qui excèdent de plus de 1 mètre l'arête supérieure du franc chantier, de manière à laisser partout un chemin de halage libre sur une largeur de trois mètres vingt cinq centimètres, à partir de cette arête supérieure.

Ils pourront n'abattre que pour le 31 octobre 1869 les arbres qui n'ont été frappés que d'une seule marque.

Devront être également enlevés avant le 30 septembre 1868, tous les arbres et souches qui seraient courbés dans l'eau tenant encore aux rives, et ceux qui, quoique debout, seraient détachés du franc chantier.

En cas de retard par les propriétaires dans l'exécution des dispositions prescrites, M. l'ingénieur en chef de la Loire est autorisé à faire exécuter d'office les travaux d'abattage, pour les arbres être enlevés et vendus au profit de l'Etat, sans préjudice des poursuites qui seront exercées contre les retardataires, pour contraventions aux règlements de la police de la Loire.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 1868, les audiences du tribunal de commerce de Saumur auront lieu les vendredis 11 et 25 septembre, 9 et 23 octobre.

Le greffier du Tribunal,
TH. RAVENEAU.

Il a été découvert ces jours derniers, à Par-nay, les ossements d'un corps humain, sur les bords de la route impériale, 147, au lieu où le rocher est attaqué pour faire les remblais de constructions de la maison d'école. Enfoncé à une profondeur d'un mètre 50, dans une anfractuosité du tuf, il est supposable que ces ossements sont les restes d'une victime de quelque assassinat commis sur ces lieux, autrefois peu fréquentés, bordés par la Loire et où existent d'anciennes carrières abandonnées et des habitations creusées dans le roc, aujourd'hui désertes.

Un triste accident, causé par une machine à battre le blé, est arrivé dans une ferme des environs de Morannes. Le nommé Lamoureux, domestique, chargé de mettre les gerbes dans la machine, eut l'imprudence de pousser avec la main droite quelques épis qui restaient sur le tablier, au lieu de se servir pour cela d'un bouchon de paille. Ce malheureux, trompé par l'obscurité de la nuit, — il était près de neuf heures du soir, — enfonça trop avant la main qui est saisie par le batteur. Aux cris qu'il jette, on arrête immédiatement le mouvement, mais déjà la main et une partie de l'avant-bras étaient broyés, et l'infortuné ne retire qu'une masse informe de chairs et d'os bûchés.

Ce pauvre blessé a été immédiatement transporté à l'hôpital de Morannes, où l'amputation du bras a été jugée la seule ressource et pratiquée à l'instant même par M. le docteur Debrais, assisté de son confrère, M. Hervé. L'opéré est dans un état très-satisfaisant.

Pendant la canicule il faut, autant que possible, éviter de s'exposer aux rayons brûlants du soleil, surtout de 10 heures à 4 heures, à peine d'être quelquefois frappé d'insolation pouvant amener des maladies très-sérieuses des enveloppes ou méninges du cerveau. C'est surtout pendant la période de 3 à 15 ans qu'on doit éviter de s'exposer au soleil, les os du crâne étant encore amincis et non soudés suffisamment entre eux.

Les nuits étant chaudes surtout dans le midi de la France, on peut s'alléger pendant ce moment; mais il faut éviter de dormir les fenêtres ouvertes, si l'on veut échapper à ces indispositions cholériformes avec diarrhées, crampes, vomissements, qui, le plus souvent, débütent en pleine nuit.

On fera usage plutôt de viandes et poissons frais que d'aliments herbacés et farineux.

Les boissons doivent être fraîches, la glace est plutôt nuisible qu'utile pendant les repas. L'usage du café froid modérera considérablement la chaleur du corps et éteindra la soif, sans exciter l'économie comme le ferait le café pris chaud. On devra, aux repas, boire de préférence du vin frais mêlé à peu d'eau. L'usage de l'eau augmente la transpiration sans donner de la vigueur au corps.

Destruction des mouches. — Il s'agit de répandre dans les appartements, dans les étables, etc., de la fumée de feuilles de courges sèches et brûlées sur des charbons ardents. Les mouches abandonnent aussitôt les lieux; celles qui restent, meurent. Si l'on a des oiseaux et des animaux domestiques, il faut les sortir avant la fumigation, puis s'éloigner soi-même, pour éviter les maux de tête.

Pour garantir des mouches les différentes parties d'un appartement, on n'a qu'à employer l'huile de laurier, dont ces insectes ne peuvent supporter l'odeur. Depuis longtemps les bouchers de Gand en frottent, dans ce but, avec un grand succès, les fenêtres de leurs étaux.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On assure que définitivement les élections législatives n'auront lieu que l'année prochaine.

La France croit que cette nouvelle est fondée et que le Corps-Législatif épuisera son mandat.

Vienne, 19 août. — La *Presse* annonce que le ministre des affaires étrangères, en présence de la situation menaçante de l'Orient, a, d'accord avec les ministères cisleithan et transleithan pour la défense du pays, limité l'exportation et le transit des armes et des munitions à destination de la Serbie, de la Roumanie et de la Bosnie.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

CONCERT-PATTI. — Direction ULLMAN.
Seul Concert à Saumur dimanche 29 novembre 1868.

Grand ensemble de huit célébrités. — CARLOTTA PATTI. — M^{me} TESSEIRE. — MM. VIEUXTEMPS. — GÉRALDY. — Théodore RITTER. — JACQUART. — TRENKA. — Chansonnettes par LEVASSOR. — On donnera les détails plus tard.

— Pauvre garçon ! dit Dutournel. Tiens, ce qui s'est passé ce matin m'a paru louche. D'après ce que je connais de toi et de ton habileté dans l'escrime, il me semblait que tu n'étais pas homme à faire la canne. Je parierais cent sous contre vingt francs que la lettre qui est survenue au moment de notre départ a changé tes dispositions viriles.

Joseph secoua la tête, ne voulant ni mentir ni s'expliquer. Dutournel n'insista point; au fond, il était certain de ne s'être pas trompé.

Toutes les dispositions étant faites, les trois amis prirent la direction du chemin de fer de Lyon-Méditerranée.

Arrivé à la gare et ayant quelque temps devant lui, Joseph tira Paul Maison à part.

— De tous mes camarades, lui dit-il, c'est toi qui m'as toujours inspiré le plus de confiance.

Je vais te donner une preuve immense d'estime en t'ouvrant sans réserve mon cœur. J'aime passionnément une jeune fille nommée Emma, qui a été adoptée par une M^{me} Morandot, dont voici l'adresse écrite. Emma est née dans un village de Normandie; son père existe encore; par intérêt il a renoncé à tous ses droits sur elle. Emma a environ dix-huit ans. Te peindre sa beauté, c'est impossible. Son éducation est parfaite. Mais ce que je préfère peut-être, c'est son caractère

incomparable. Elle ne m'aime pas... Hélas ! non, et elle me préfère ce fat avec qui j'ai failli me battre.

— Ah ! je comprends à présent.

— Ne m'interromps pas. J'ai besoin de toute ma force pour te faire ces cruels aveux. L'homme dont je parle a dû éblouir d'abord la mère afin de gagner la fille. Il obtiendra Emma, c'est sûr. Mais ce mariage la rendra-t-il heureuse?... Peu m'importe la perte de mon bonheur pourvu que celui d'Emma ne soit pas menacé ! Quoi qu'il en soit, voici ce que je demande à ton amitié. Je vais être longtemps absent, et je voudrais être informé du sort de celle que j'aimerais toujours. Tâche de te tenir au courant des événements graves qui pourraient survenir dans sa vie. Si, au contraire, son existence était douce et facile, — ce que je souhaite ardemment, — ne me parle jamais de la baronne de Génesty. Tu as saisi les nuances de ce que je confie à tes soins délicats, n'est-ce pas ?

— Parfaitement, répondit Paul; tu auras en moi un fidèle *Havas*.

— C'est bien; allons retrouver Dutournel, qui pourrait n'être pas content des longueurs de notre aparté.

Quelques instants après, la séparation avait lieu, et Joseph était monté dans un compartiment de 1^{re} classe où il s'enfonça dans un angle avec ses tristes souvenirs.

— All right !... disaient les gais touristes du train.

— Hélas !... pensait Joseph.

XVII.

Sur la prière instante de M. de Génesty, le général de Rompac n'avait pas perdu un moment pour se rendre auprès de la famille Morandot et calmer ses inquiétudes.

Il fut introduit tout de suite; et voyant que les yeux cherchaient à lire la vérité sur sa physionomie :

— Rassurez-vous, dit-il, l'affaire qui, depuis hier, doit vous préoccuper à juste titre, n'a pas eu de suites fâcheuses.

— Dieu soit loué ! s'écria Athénaïs.

— Ma foi, ça me fait plaisir, dit M. Morandot. Mes principes humanitaires triomphent.

Emma sourit mystérieusement, s'applaudissant de l'idée qu'elle avait eue.

Le général reprit avec une certaine amertume :

— Non, l'affaire n'a pas eu de suites fâcheuses, et elle ne pouvait en avoir, dès qu'il n'y avait pas de combat.

— Hein ?... fit M. Morandot, ne comprenant pas.

— L'un des deux adversaires, M. Joseph Martel, a, sur le terrain même, fait toutes les excuses possibles et laissé parfaitement voir que l'usage des armes lui répu-

gnait. J'avoue que sa conduite m'a surpris, n'ayant jamais eu l'habitude de constater pareille soumission.

— C'est étonnant, dit M. Morandot. Mais, après tout, mieux vaut peut-être que les choses se soient passées ainsi. Je le répéterai toujours, le duel est un préjugé barbare.

— Je n'en disconviens pas, répliqua le général d'un ton où perçait une certaine irritation. Pas plus que vous, quoique militaire, je ne suis partisan de ces rencontres, où parfois l'offensé succombe. Mais il y a des circonstances où l'homme de cœur doit accomplir jusqu'au bout son devoir. Je plains M. Martel, qui, selon toute vraisemblance, est destiné à garder une tache ineffaçable. Dans notre pays, ce qu'on pardonne le moins, c'est le manque de courage.

Aucun des auditeurs ne se sentit la force de rien objecter. Seulement Emma était devenue très-pâle. Elle souffrait affreusement de l'interprétation donnée à un acte plus héroïque que le courage même.

M^{me} Morandot avait observé du coin de l'œil sa fille adoptive, et elle fut saisie d'une crainte profonde. Emma avait-elle caché ses véritables sentiments et aimait-elle Joseph ?

(La suite au prochain numéro.)

Nous apprenons que MM. les boulangers de la ville de Saumur, depuis hier mercredi, vendent le pain au poids, de la manière suivante :

Les 6 kil.	2 fr. 40 c.
3 —	1 25
1 kil. 500	0 65
1 —	0 47

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

VILLE DE SAUMUR.

Bureau de Bienfaisance.

ADJUDICATION

des

FOURNITURES EN VIANDE

A livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1869.

Le mardi 15 septembre 1868, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en

viande à livrer au Bureau de Bienfaisance pendant l'année 1869.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 août 1868.

Le Maire,
LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (Noms, prénoms, profession), demeurant à _____, faisant élection de domicile à Saumur au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1869, aux époques qui me seront indiquées, toute la viande de première qualité dont l'administration me fera la demande, au prix de (indiquer le prix en toutes lettres), le kilogramme de bœuf, avec cette explication que le prix du kilogramme de veau et mouton par moi fourni, me sera payé au même prix, augmenté de vingt pour cent.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le

(Signature).

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 0 fr. 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée. (367)

Nous signalons particulièrement parmi les gravures contenues dans l'Univers illustré de cette semaine : la Visite de S. M. l'Impératrice à S. M. la reine Victoria, à l'hôtel de l'ambassade d'Angleterre; les Membres de l'aristocratie anglaise, prenant congé de la reine avant son départ pour le Continent; la Distribution des prix à l'Institution impériale de Saint-Denis; l'Exécution des assassins du prince de Servie; la Statue de Bernard Palissy, récemment inaugurée à Saintes; la Ceuillette du houblon dans le département du Nord; une magnifique Vue de l'église Saint-Pierre à Caen; le Jubilé de l'Université de Lund; deux des Nouveaux uniformes de l'armée autrichienne, etc., etc.

Un tel aperçu dit suffisamment combien est attrayante et variée la partie artistique de l'Univers illustré, et peut remplacer tout éloge.

L'Univers illustré, par le talent et l'esprit moral que l'on trouve dans la partie littéraire, est éminemment le journal de la famille, et son succès, si brillant à Paris, prend des proportions énormes dans les départements.

L'Univers illustré offre, en ce moment, des PRIMES ENTièrement GRATUITES, qui font véritablement sensation dans le public, car les deux magnifiques ouvrages imprimés spécialement pour ses abonnés ne coûteraient pas moins de cinquante francs en librairie.

AVIS IMPORTANT.

L'administration de la maison de santé du Pont Fouchard près Saumur (Maine-et-Loire) a l'honneur d'informer le public que M. Niverlet n'est plus le médecin de l'établissement.

Cet officier de santé est remplacé par un docteur en médecine de la faculté de Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

Suivant acte dressé par M^e Laumonier, notaire à Saumur, les vingt-sept avril et seize mai mil huit cent soixante-huit,

M. Désiré Coulon, propriétaire, demeurant à la Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire), agissant au nom et comme mandataire de M. Jean-Euphème Piéou, capitaine-écuyer à l'École impériale de cavalerie, et de M^{me} Claire-Félicité Daburon, son épouse, demeurant ensemble rue du Prêche à Saumur, aux termes de la procuration qui lui a été donnée, ainsi qu'à M. René Verneau Galbrun, propriétaire et marchand, demeurant à la Chapelle-sur-Loire avec faculté d'agir ensemble ou séparément, suivant acte reçu par M^e Laumonier, le vingt-neuf avril mil huit cent soixante-cinq,

A vendu à la commune de Villebernier, ce accepté pour elle par M. Nicolas Coulon, propriétaire, demeurant à Villebernier, et agissant au nom et comme maire de ladite commune; M. Coulon, agissant en vertu d'un arrêté préfectoral, en date du sept février dernier,

Un immeuble, dépendant autrefois de la propriété de Beliazé, sis commune de Villebernier; cet immeuble, qui est porté au plan cadastral sous les numéros 1,136 et 1,137 de la section A, comprend :

1° Un corps de bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée, premier étage et grenier, avec tourelle;

2° Un bûcher, grenier au-dessus;

3° Un corps de bâtiment divisé en bûcher, latrines, cellier, petite chambre, boulangerie avec un four, un hangar sous lequel est une pompe, grenier sur le tout; cour, jardin et bûcher au fond de la cour; le tout d'une contenance de quinze ares cinquante centiares, joignant au nord la cour et les bâtiments de René Ravineau Taveau, au levant et au midi un chemin, et au couchant MM. Cailleau et Ravineau,

Cette vente est faite aux conditions suivantes, que M. le maire s'est obligé d'exécuter et accomplir :

1° La commune prendra lesdits logements et ce qui en dépend, sans garantie de la contenance indiquée, le plus ou le moins, lors même que la différence excéderait un vingtième, devant tourner à son bénéfice ou à sa perte, sans recours;

2° Elle supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, qui peuvent grever ledit immeuble et ses dépendances, sauf à profiter de celles actives s'il en existe;

3° Elle supportera, à partir du

premier janvier mil huit cent soixante-sept, les contributions grevant les immeubles vendus.

En outre, ladite vente est faite moyennant huit mille sept cent-cinquante francs.

Les précédents propriétaires sont : M^{me} Félicité-Anne Persac, épouse de M. Frédéric Daburon, juge honoraire près le tribunal civil de Saumur, et demeurant à Saumur; ce dit bien avait été constitué en dot avec d'autres biens à M^{me} Daburon, par ses père et mère, M. Charles-Thibault Persac, propriétaire, et dame Félicité Gauvain, son épouse, demeurant à Saumur, aux termes d'un contrat passé devant M^e Dutermier, prédecesseur immédiat dudit M^e Laumonier, le premier avril mil huit cent trente-deux.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ledit immeuble et ses dépendances, M. Nicolas Coulon, acquéreur au nom de la commune de Villebernier, a fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont l'extrait précède au greffe du tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe, le trois juillet mil huit cent soixante-huit.

Par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du dix-sept août mil huit cent soixante-huit, enregistré, M. Nicolas Coulon a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, il ferait publier cette signification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, le sieur Nicolas Coulon, maire de Villebernier, a constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 18 août mil huit cent soixante-huit.

(568) CHEDEAU.

A VENDRE

UNE BELLE CUVE

(Système Chaptal)

Cerclee en fer, contenant 110 hectolitres.

S'adresser à la Goujonnière, à Couziers près Fontevault, au garde de la propriété. (505)

A VENDRE

Pour cause de départ.

TROIS BEAUX CHEVAUX ANGLAIS,

Propres à la selle et à la voiture;

UN PHAËTON,

Et des harnais simples et doubles.

S'adresser à M. le commandant DELORME. (563)

Étude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION

Et par lots,

En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

Le dimanche 23 août 1868, à midi,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Appartenant à la section de Russé, commune d'Allonnes.

1° Une pièce de terre, au Gné-Piton, section de Russé, commune d'Allonnes, contenant 27 ares 6 centiares, n° 428 de la section M du plan cadastral, joignant du nord et du couchant un chemin, du midi M. de Livonnière et du levant M. Delavan; sur la mise à prix de. 983 90

2° Une autre pièce de terre, appelée la Pièce-Budan, au même lieu, contenant 34 ares 59 centiares, n° 633 de la section L, joignant du levant les héritiers de M. Pierre Moreau, sur la mise à prix de. 1,257 70

3° Une pièce d'eau, au même lieu, contenant 7 ares 28 centiares, n° 370, section L, joignant du levant Sechet et des autres côtés le sieur Mignon; sur la mise à prix de. 152 35

« Avec réserve au profit du public d'y faire abreuver et baigner les bestiaux et d'y établir des lavoirs. »

4° Un pré, appelé la Pointe-du-Patis, au même lieu, contenant 14 ares 20 centiares, n° 3, section L, joignant du levant le chemin de Russé, du midi M. Haudebert et du nord les représentants Pétor; sur la mise à prix de. 645 39

Total. F. 3,019 34

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, dépositaire du cahier des charges. (352)

A VENDRE

UNE MAISON,

En très-bon état.

Située route de Varrains,

Actuellement occupée par

M^{me} ORTHLIEB.

Avec beau jardin bien arboré, d'une contenance de 20 ares environ, et un clos y attenant en bon rapport donnant sur le chemin Vert.

S'adresser, pour visiter la maison, à M^{me} ORTHLIEB, et, pour traiter, à M^e NEVEU, notaire à Angers. (344)

MAGNIFIQUE OCCASION.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

Pour 50 fr. au lieu de 120.

Un canapé, six chaises et une table ronde en fer canelée.

Un beau chien courant, âgé de quatre ans, à très-bon compte.

S'adresser au bureau du journal.

POMMADE ANTI-HERNIAIRE.

Cet excellent remède, ne contenant aucune matière suspecte, guérit complètement, même les hernies les plus anciennes, avec fort peu d'exceptions. Pour se persuader d'avance, de l'efficacité constatée par un nombre de cures surprenantes, et attestées, une instruction, avec certificats, sera envoyée gratis, en cas de demande. Prix 7 francs le pot. (Par mandat de poste, ou contre rem-

boursement). S'adresser à l'inventeur : GODEFROY STOURZENEGGER, à HÉRISAU, canton d'Appenzell, Suisse.

LE BANDAGE À RÉGULATEUR

pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Éléance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention du bandage. Le bandage de contention est du prix de 15, 25, ou 36 fr., le bandage à RÉGULATEUR à des prix modérés, selon le cas ou la gravité de la tumeur herniaire. On peut sans déplacement se procurer un de ces bandages; il suffit pour cela d'indiquer : le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 AOÛT.			BOURSE DU 19 AOÛT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 60	»	»	70 45	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	103	»	»	103	»	»
Obligations du Trésor.	477 50	»	»	477 50	»	»
Banque de France.	3150	»	»	3145	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	»	»	»	1448 75	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	620	»	»	620	»	»
Crédit Industriel.	645	1 25	»	645	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	283 75	7 50	»	280	»	3 75
Comptoir d'esc. de Paris.	698 75	»	1 25	700	1 25	»
Orléans (estampillé).	896 25	1 25	»	895	»	1 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1166 25	»	1 25	1170	3 75	»
Est.	561 25	»	»	565	3 75	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	950	10	»	946 25	»	3 75
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midl.	578 75	2 50	»	576 25	»	2 50
Ouest.	582 50	5	»	580	»	2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1502 50	7 50	»	1510	7 50	»
Canal de Suez.	392 50	2 50	»	397 50	5	»
Transatlantiques.	360	2 50	»	365	5	»
Emprunt italien 5 0/0.	52 85	»	15	52 50	»	35
Autrichiens.	547 50	1 25	»	543 75	»	3 75
Sud-Autrich.-Lombards.	407 50	»	2 50	404 75	5	3 75
Victor-Emmanuel.	43	»	»	41 50	»	50
Romains.	39 75	»	25	39 50	»	35
Crédit Mobilier Espagnol.	297 50	6 25	»	295	»	2 50
Saragosse.	63 75	»	1 25	66 50	2 75	»
Séville-Xérés-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	52	»	50	»	»	»
Compagnie immobilière.	107	3 75	»	107 50	»	50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	335	»	»	336 50	»	»
Orléans.	322	»	»	321 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	333	»	»	»	»	»
Ouest.	320	»	»	320	»	»
Midl.	319	»	»	320	»	»
Est.	323	»	»	323	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le